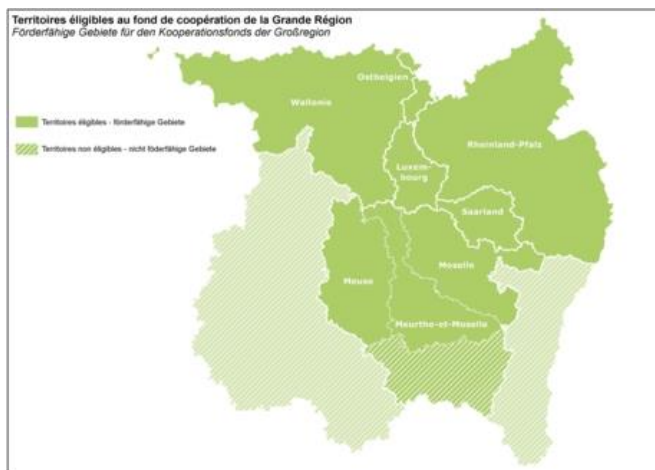




Territoires éligibles



Objectif général

Votre projet doit contribuer au renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens à la Grande Région. Il devra avoir démontré qu'il s'inscrit dans une démarche durable visant à contribuer à cet objectif.

Taux et montant de co-financement

- Le fonds est reconduit en 2020
- Les projets peuvent être cofinancés **jusqu'à 90%** du montant total du projet TTC
- Montant du projet : 500€ minimum à 2000€ maximum par projet
- Le dossier complet **doit être soumis au moins 8 semaines avant** le début du projet.

Dépenses éligibles : elles concernent l'ensemble des coûts liés à la mise en œuvre du projet

- coûts liés à l'organisation de manifestations et coûts induits (intervenants, location de salle, location de matériels divers, etc.)
- réalisation d'outils de communication (publications, affiches, banderoles, etc.)
- frais de déplacements, de réunions et de restauration, en fonction de la nature de l'opération

Dépenses non éligibles :

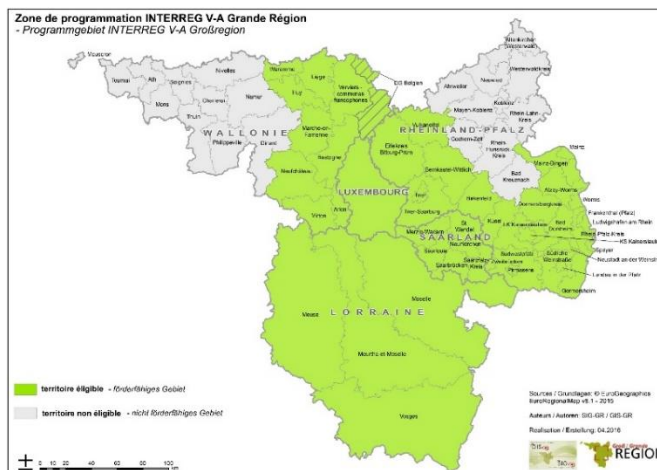
- Les coûts de personnels liés à la structure et non spécifiques à l'action
- Les frais de fonctionnement quotidien de la structure.

Modalités de financement des projets

Le remboursement des frais se fera par justification des décomptes (sur **base de factures réelles**) en aval du projet.

Contacts (secretariat.sommet@granderegion.net) et **liens** (<http://www.granderegion.net/Fonds-de-cooperation-Grande-Region>)

Territoires éligibles



Objectifs généraux

Début 2020, le programme Interreg V A Grande Région lancera un appel à microprojets portés par de petites structures n'ayant **que peu ou pas d'expérience** dans le domaine de la coopération transfrontalière. L'objectif de ces petits projets orientés vers les citoyens est de stimuler les rencontres et les échanges entre citoyens, associations, organisations, institutions publiques (ex.: associations, communes, écoles, structures de l'économie sociale et solidaire...)

Taux et montant de co-financements

- Montant du soutien du programme Interreg V A Grande Région : 25 000€ FEDER maximum
- Taux de cofinancement fixe **de 90% du coût total** du microprojet.

Types/formes de projet et sa durée

Les projets doivent entrer dans le cadre de l'objectif spécifique 7 du programme Interreg VA-GR (favoriser l'inclusion sociale dans les domaines de culture, sport, éducation etc.) sous forme de :

- ateliers, séminaires, formations, conférences
- organisation d'une manifestation, un festival, d'une exposition
- rencontres et échanges entre citoyens, mise en réseau des citoyens
- production des supports médiatiques (création d'app, de DVD, Homepage...)
- La **durée maximale** d'un microprojet est limitée à **18 mois** (sans prolongation possible). Le microprojet peut commencer avant son approbation définitive par le programme Interreg mais les actions (événement, support médiatique etc...) ne doivent, elles, pas être passées.
- Fin du microprojet avant 31.12.2022

Modalités de financement des projets

Les coûts du microprojet ne sont pas remboursés sur base des coûts réels (facture, fiches de paie etc.). Les opérateurs reçoivent des montants fixes, qui sont prédéfinis par le programme, pour la préparation, la mise en œuvre et la clôture du microprojet. .

Contacts

En premier lieu les [points de contact local](#) dans chacune des régions et [liens \(www.interreg-gr.eu\)](http://www.interreg-gr.eu).